

Gleeden

Le 1^{er} site de rencontres extra-conjugales
pensé par des femmes



Aussi disponible sur

App Store

Google Play

Subventions publiques

Le vrai prix du rail

Aux billets payés par les voyageurs, il faut ajouter 13 Mds€ de dépenses publiques en faveur de la SNCF à la charge des contribuables



Mécomptes publics, François Ecalle

Les dépenses publiques en faveur de la SNCF et du régime spécial de sécurité sociale des cheminots se sont élevées à 13,0 Mds€ en 2019. Ce montant, qui s'ajoute au prix des billets, a été indirectement payé par les contribuables (ménages et entreprises). Cet article précise la nature des dépenses publiques totales pour la SNCF sans chercher à évaluer les justifications qu'on peut leur trouver.

Selon la commission des comptes des transports, les régions et Ile-de-France Mobilités ont acheté des services ferroviaires à SNCF Mobilités pour 5,7 Mds€ en 2019. Ces achats de services avaient encore en 2019 une nature très particulière puisque ces autorités régionales avaient l'obligation d'acheter à la SNCF les services rendus par les trains express régionaux et le Transilien mais non payés par les voyageurs, en attendant leur ouverture à la concurrence.

“Les contribuables ont donc payé 5,3 Mds€ nets à la SNCF, soit 22 % de ses coûts de fonctionnement, par l'intermédiaire de l'État et des autorités régionales. En outre, ceux-ci ont subventionné les investissements de la SNCF à hauteur de 46 %, soit 4,4 Mds€”

L'État a pris 0,4 Md€ de frais de fonctionnement de la SNCF à sa charge (transport des militaires...) mais il a prélevé 0,8 Md€ de recettes spécifiques sur elle (dividendes versés à l'État...). Les contribuables ont donc payé 5,3 Mds€ nets à la SNCF, soit 22 % de ses coûts de fonctionnement, par l'intermédiaire de l'État et des autorités régionales.

En outre, ceux-ci ont subventionné les investissements de la SNCF à hauteur de 46 %, soit 4,4 Mds€, dont 2,0 Mds€ pour SNCF Mobilités (surtout pour acheter des matériels roulants) et 2,4 Mds€ pour SNCF Réseau (construction et maintenance des infrastructures).

Les dépenses publiques en faveur de la SNCF, hors protection sociale des cheminots, se sont donc élevées à 9,7 Mds€ en 2019.

Engagement de reprise de dette

En dépit de ces subventions récurrentes, le résultat net de la SNCF a souvent été déficitaire dans le passé (-0,8 Md€ en 2019) et ses investissements doivent être largement financés par l'emprunt. Son endettement net atteignait 60,3 Mds€ à la fin de 2019 (+ 3,6 Mds€ par rapport à fin 2018) et ses fonds propres étaient fortement négatifs (-8,7 Md€). Une société se trouvant dans cette situation devant déposer son bilan et la SNCF devenant une société en 2020, l'État s'est engagé à reprendre ses dettes à hauteur de 35 Mds€.

“En dépit de ces subventions récurrentes, le résultat net de la SNCF a souvent été déficitaire dans le passé (-0,8 Md€ en 2019) et ses investissements doivent être largement financés par l'emprunt”

L'État a enfin versé une subvention d'équilibre de 3,2 Mds€ au régime spécial de retraite des cheminots, ce qui représente 60 % des pensions versées. Elle couvre à la fois le déséquilibre démographique de ce régime spécial (1,85 retraité pour 1 cotisant) et les droits spécifiques des cheminots (par exemple un âge minimal de départ à la retraite nettement inférieur à l'âge de droit commun).

Les agents de la SNCF bénéficient en outre d'un service médical gratuit sans avance de frais dans le cadre de leur régime spécial d'assurance maladie, dont les comptes ont été équilibrés par une subvention de 0,1 Md€ du régime général de sécurité sociale en 2019.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François Ecalte.